

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Local Mendon

[sentiers.davenir@laposte.fr](mailto:sentiers.davenir@laposte.fr)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Bulletin d'information sur les activités du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

**Bienvenue aux membres qui nous ont rejoints ce trimestre !**

### Vie de l'association au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

L'activité de l'association a été réduite au strict minimum dans cette période sanitaire compliquée. Le bureau s'est réuni une seule fois par téléconférence... Le conseil d'administration qui devait avoir lieu a été reporté au second semestre. Nous n'avons participé à aucune activité de nettoyage organisée... Aucun rendez-vous n'a eu lieu ! Bref, nous avons scrupuleusement appliqué les consignes de confinement !

### Infos sur la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral d'Arradon – lieu-dit Le GREO

Le préfet nous a répondu par courrier du 3 juin (sous la plume, par délégation, du chef du service aménagement de la mer et du littoral de la DDTM). Il ne donne bien évidemment pas de suite favorable à notre recours gracieux.

L'argument principal de notre recours était que la solution de réparation du sentier du GREO était la seule solution pérenne, ce que le préfet (la DDTM) écarte en affirmant que : «... le passage des piétons sur le littoral doit être assuré en premier lieu en recherchant la possibilité de passer sur les propriétés privées ... ». Cette affirmation n'est pas étayée par la réglementation. L'administration motive en effet sa décision de rejet en mettant en avant le caractère exceptionnel de la « suspension de servitude ». D'après elle, la réparation du sentier conduirait nécessairement à cette suspension. Or il n'est absolument pas démontré qu'une réparation du sentier du GREO aurait ce caractère suspensif (en effet l'emprise du sentier, après réparation, peut tout à fait rester inchangée et ne pas empiéter sur le DPM). On ne trouve nulle part dans les documents d'enquête, ni dans les compléments apportés par la suite par la DDTM, de précisions sur ce qui précède.

Dans plusieurs affaires SPPL à Saint Briac (Ile et Vilaine), le Conseil d'État a récemment pris une position plus proche de la nôtre que de celle de la DDTM56. Il a jugé plusieurs fois que la motivation de l'arrêté du préfet mais aussi des arrêts pris par les tribunaux et cours n'était pas suffisante.

**Bref, il n'est pas si simple d'affirmer comme le fait l'administration : « si la mer avance, le sentier recule ». Tous ces dossiers en sont la preuve.**

Affaire à suivre...

PS: Ou affaires à suivre! En effet Ouest France nous informe dans un article récent, que des problèmes similaires (érosion) existent à Séné ([voir pièce jointe](#)). Nous aurons l'occasion de développer.

### Autres dossiers sensibles en cours

Rien de nouveau sur les autres dossiers en cours.

Nous n'avons pas reçu le mémoire en réponse de l'administration concernant le contentieux de Landévant. Nos adhérents de Landaul n'ont pas de nouvelles non plus concernant le contentieux qu'ils ont lancé en parallèle.

Il n'y a pas encore eu de suite à l'enquête publique SPPL de Belz et aucune procédure de délimitation ne paraît avoir été lancée à Crach...

Nous n'avons pas d'information non plus sur l'enquête publique SPPL de Local Mendon.

## **Baccharis sur la Ria d'Étel**

La phase 1 se termine. Elle a été interrompue prématurément par le COVID 19. Quelques opérations « de rattrapage » auront lieu en fin d'année, après la période de nidification. Nous vous en tiendrons informés ainsi que de la phase 2 qui se prépare.

## **Charte des résidents et usagers de la ria d'Étel**

Nous avons commencé l'élaboration de ce document dont la production vous avait été annoncée. La charte s'adressera principalement aux résidents des rivages de la rivière d'Étel et aux usagers permanents de la ria et de ses abords. Mais bien entendu elle s'adressera aussi à tous les occupants ou usagers occasionnels qui se sentiront concernés. Elle ne s'adressera pas aux professionnels qui possèdent leurs propres conventions et instructions, mais toutes adhésions des professionnels seront bien entendu bienvenues !

La charte met en application la **logique « ERC » (Eviter Réduire Compenser) sur les usages**, bien que ERC, d'un point de vue formel, s'applique plus particulièrement aux aménagements (et donc au final moins à leur utilisation, ce qui est bien dommage).

Le bureau a validé une version V0. Un comité d'élaboration de douze membres donne actuellement ses observations sur une version projet V1.

Il est prévu de présenter le document final en Assemblée Générale Ordinaire début 2021.

Si vous souhaitez participer à l'élaboration de ce document ou si vous avez des idées sur le sujet, écrivez-nous ! ([sentiers.davenir@laposte.net](mailto:sentiers.davenir@laposte.net))

## **Algues vertes**

Le préfet a d'après les journaux (et nos informations) écrit aux maires concernés en vue de prendre « les mesures nécessaires ». Quelques maires ont exprimé leur mécontentement de se voir transférer, une fois de plus, une partie des missions de l'Etat ! Heureusement, il ne fait pas trop chaud en ce début juillet ! A ce jour, nous n'avons pas de retour de membres indisposés par la putréfaction des algues...

## **Etudes sur les usages de la Ria**

Plusieurs membres de l'association ont été questionnés par Marion FLOREZ (doctorante – Thèse de géographie) dans le cadre d'une étude sur la cohabitation des usages dans plusieurs espaces bretons dont la Ria d'Étel.

## **Ligne d'hélicoptères Lorient - Belle Ile**

Il existe déjà des tour-opérateurs qui proposent des survols hélico de la Ria (touristiques). Ces survols assez rares n'ont pas fait l'objet de retours de votre part.

Par contre plusieurs de nos adhérents sont mécontents d'apprendre par voie de presse que des hélicoptères civils « lourds » risquent de survoler régulièrement la Ria d'Étel dans le cadre de l'ouverture d'une ligne d'hélicoptère Lorient - Belle Ile. Si c'est le cas, il y aura une nuisance phonique importante sur une zone naturelle sensible (et si calme aujourd'hui !) dont nous tentons de maintenir la protection. Les engins pressentis pour ces vols sont particulièrement bruyants !

Prononcez-vous (ou pas) individuellement !

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/annulation-projet-liaisons-helicoptere-orient-belle/94900>

Bon été !

**Le président**  
Ronan Goavec

**Membres du bureau de Sentiers d'avenir :**

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Jean Michel Gruau (Secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)